

Cour d'appel de Toulouse Tribunal judiciaire de Montauban

MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DE LA PRISE DE DATE AU 1^{er} JUILLET 2021

Le décret n°2019-1333 du 11 décembre 2019 réformant la procédure civile généralise l'assignation à date devant les juridictions de l'ordre judiciaire.

Déjà obligatoire en matière de divorce contentieux et de séparation de corps depuis le 1^{er} janvier 2021, **la prise de date par RPVA devient obligatoire pour toutes les assignations délivrées dans les contentieux suivant une procédure écrite avec représentation obligatoire à compter du 1^{er} juillet 2021**.

Pour les référés avec représentation obligatoire, la prise de date s'effectue également par le RPVA.

Pour les **contentieux sans représentation obligatoire**, la prise de date sera effectuée par le RPVA pour les procédures inférieures à 10 000 euros.

Pour les autres procédures, la prise de date s'effectuera par courriel comme pratiqué auparavant.

L'annexe n°1 récapitule les modalités de prise de date pour le tribunal judiciaire de Montauban suivant les différents types de contentieux.

L'annexe n°2 indique les étapes incombant à l'avocat et au greffe, l'avocat devant d'abord réserver une date avec le projet d'assignation, laquelle doit être validée par le greffe, puis envoyer l'assignation délivrée.

Nous vous rappelons l'importance de la précision des informations saisies. En effet, toute erreur dans le choix du contentieux entrainera un rejet par le greffe. Tous les défendeurs doivent être saisis dès la réservation de la date, les identités devant être complètes (dates et lieux de naissance, adresses). Enfin, l'envoi de l'assignation délivrée doit être effectué dans les deux mois à compter de la communication de la date par le greffe et au moins 15 jours avant la date d'audience. A défaut de respect de ces délais, le juge constatera la caducité de l'assignation, d'office ou à la requête d'une partie.

En cas de dysfonctionnement technique du RPVA, il conviendra de s'adresser au support « e-barreau », le greffe n'ayant pas compétence pour résoudre ces difficultés matérielles.

Une note relative aux procédures JAF vous a déjà été transmise avec des annexes auxquelles vous pouvez vous reporter (copies écran).

Montauban, le 30 Juin 2021.

La Présidente, Sylvaine REI

ANNEXE nº1

MODALITES DE PRISE DE DATE POUR LES ASSIGNATIONS DEVANT LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTAUBAN

ADRESSES	DE MESSAGERIE	RPVA uniquement messagerie COMCI : ccicom.tgi-montauban@iustice.fr	RPVA uniquement messagerie COMCI : <u>ccicco.tgi-montauban@justice.fr</u>	RPVA uniquement messagerie COMCI : cciimm.tei-montauban@iustice fr	RPVA uniquement messagerie COMCI : ccijex.tgi-montauban@justice.fr	RPVA uniquement messagerie COMCI : <u>cciref.tgi-montauban@justice.fr</u>	RPVA uniquement messagerie COMCI : ccired.tgi-montauban@justice.fr
NATURE DE CONTENTIEUX	A SELECTIONNER DANS E-BARREAU	TJ/Contentieux général/représentation obligatoire	- TJ/chambre du conseil/représentation obligatoire	JEX/Saisies immobilières	JEX/mobilier	TJ/Référés/droit commun	TJ/Redressements judiciaires
SERVICE		CONTENTIEUX GENERAL CIVIL <i>avec représentation obligatoire</i> contentieux sup. à 10.000€	CHAMBRE DU CONSEIL avec représentation obligatoire (contentieux gracieux)	JEX saisies immobilières avec représentation obligatoire	JEX mobilier avec représentation obligatoire si cont. supérieur à 10.000 €	RÉFÉRÉS TJ avec représentation obligatoire si cont. supérieur à 10.000 € ou indéterminé	REDRESSEMENTS JUDICIAIRES (associations, professions libérales)

ADRESSES DE MESSAGERIE		RPVA uniquement	messagerie COMCI :	cci.po.ti-montauban@instice fr
NATURE DE CONTENTIEUX A SELECTIONNER DANS E-BARREAU		TJ/Contentieux général/procédure orale		
SERVICE	CONFENTINE AND	Drocédure orale - cont inférieur à 10 000 E		







TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTAUBAN SERVICE DES AFFAIRES FAMILIALES

NOTE RELATIVE À LA PRISE DE DATE ET À L'ENRÔLEMENT PAR RPVA DES PROCÉDURES DE DIVORCE

Montauban le 21 juin 2021

Madame / Monsieur le Batonnier de l'Ordre des avocats de Tarn et Garonne, Mesdames, Messieurs les avocats,

La réforme de la procédure de divorce intervenue le 1^{er} janvier 2021 s'accompagne d'un nouveau dispositif de prise de date de façon automatisée via le RPVA. Suivant instructions de la Chancellerie, ce dispositif a été mis en place par le greffe en collaboration avec Maître Sandrine ROCA et le secrétariat de Maître Sophie GERVAIS. Le recours à ce dispositif sera **effectif dès la diffusion de cette note et obligatoire à partir du 1**^{er} **juillet 2021**, date à laquelle toute prise de date devra nécessairement s'effectuer selon les modalités qui vont vous être détaillées plus bas.

La présente note a pour but de faciliter les échanges entre le greffe et les avocats au regard de la différence d'interface entre e-barreau et la messagerie RPVA telle qu'elle apparaît sur notre logiciel métier. Il s'agit de présenter le plus clairement possible les étapes du processus de prise de date d'audience d'orientation et sur mesures provisoires (AOMP) à savoir :

- la prise de date et l'obtention d'un numéro RG provisoire,

- l'enrôlement du second original de l'assignation et l'obtention d'un numéro RG définitif.

Nous vous invitons à prendre attentivement connaissance de ce document afin d'éviter d'éventuelles irrégularités procédurales. En cas de difficulté, nous vous invitons à vous rapprocher du support proposé par e-barreau.

Nous vous prions d'agréer, Madame / Monsieur le Bâtonnier, Mesdames et Messieurs les avocats, l'expression de notre plus haute considération.

Le greffe du service des affaires familiales s/c de Madame Marie-José MONTEILS, Directrice de greffe

Madame Anne-Sophie DÉRENS, Vice-Présidente Madame Sophie POUTEAU, Vice-Présidente s/c de Madame Sylvaine REIS, Présidente

1^{ÈRE} ÉTAPE : LA PRISE DE DATE ET LA CRÉATION D'UN DOSSIER "EN ATTENTE"

1 Après avoir choisi la juridiction concernée ightarrow cliquer sur "effectuer une mise au rôle"



⁽²⁾ Cliquer sur "Une réservation d'une date d'audience pour une procédure au fond ou un placement au fond"

Réseau Privé Virtuel des Avocats Conseil National des Barreaux				CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX LES AVOCATS
Bienvenue Maître GERVAIS S	ophie (CNBF : 043534)			
Adresse électronique d'alerte Adresse électronique professio Modifier Téléphone mobile	: s.gervais@gmc-avocats.com nnelle : s.gervais@gmc-avocats.com : +33 6 83 51 50 38	Tribunal de Grande Instance	Sélectionner le tribunal :	MONTAURAN
Accueil Consultation des dossiers Mise au rôle Inscription en référé Placement au fond Constitution en défense Messagerie Recherche "non constitué"	Accueil > Mise au rôle Mise au rôle Ce module vous permet de réaliser : <u>Une inscription à une audience de réfé</u> <u>Une réservation d'une date d'audience</u> <u>Une constitution en défense</u>	<u>tré</u> e pour une procédure au fond ou un placement au fond		
Sélection juridictions Déconnexion				

$^{(3)}$ Sélectionner le bouton de prise de date (voir flèche rouge) puis cliquer sur "créer" en bas de page.

ATTENTION : ne rien cocher de plus sinon l'intitulé "vous pouvez prendre une date par voie électronique" se décoche.

		"MONTAUBAN"	Sélectionner le tribunal : MONTAUBAN
ccueil	<u>Accueil</u> > <u>Mise au rôle</u> > Parapheur des placements au fond		
onsultation des dossiers	Liste des placements au fond disponible		
lise au rôle			
Inscription en référé	(Nom du placement au fond
Placement au fond Constitution en défense	Aucun placement au fond existant n'a été	trouvé.	
lessagerie	Vous soubaitos résonver une date d'au	dionco pour uno procóduro au fo	nd 2
Recherche "non constitué"	Si la nature de votre affaire figure dar électronique, sélectionnez ce bouton p Attention : l'acte introductif d'instance d	derice pour une procedure au lo ns la liste déroulante ci-dessous, v pour continuer : ● devra faire l'objet d'un placement	t par la suite.
ection juridictions			
éconnexion		Inscription Civil Procédure Ecrite Inscription JAF contentieux hors et apr Inscription JAF divorce loi nouvelle	ès divorce
	Si la nature de votre affaire ne figure électronique. Vous devez donc prendre une date au	pas dans la liste ci-dessus, vous r uprès du greffe de la juridiction	ne pouvez pas prendre une date par la voie par tout autre moyen.
	Vous souhaitez procéder au placement	t d'une affaire ? Sélectionnez ce b	outon pour continuer : O
		ASAF-11/06/2021-10:24:04	Créer

- renseigner les fiches relatives aux parties
- choisir la nature d'affaire dans le menu déroulant
- choisir le délai légal correspondant:
- cas standard J+30
- DOM-TOM
 - étranger

${}^{\textcircled{}}$ Choisir la date d'audience parmi les propositions

ATTENTION : Le système actuel ne vous permet pas de choisir une heure de convocation : un seul horaire est affiché, celui de début d'audience. L'horaire de convocation précis vous sera indiqué par le greffe dans l'accusé de réception généré lors de la création du dossier dit "en attente".

⁽⁵⁾ Joindre le projet d'assignation, les actes d'état civil habituels et éventuellement la décision d'AJ.

Vous recevrez dès lors 3 accusés de réception :

- un premier accusé de réception de demande automatique,
- un deuxième accusé de réception automatique récapitulant votre demande,
- un troisième accusé de réception qui sera généré lorsque le greffe traitera effectivement la demande.

C'est dans le 3^{ème} accusé de réception que vous seront précisés :

- le cabinet saisi
- l'heure de convocation exacte
- le numéro provisoire de l'affaire comportant la lettre A (dossier "en attente")

<u>ATTENTION</u> : Il est important de conserver le numéro provisoire qui vous sera nécessaire lors de l'enrôlement.

Note : à ce stade, la génération d'un numéro provisoire pair ou impair n'a pas de lien avec le cabinet auquel le dossier est attribué.

2^{ÈME} ÉTAPE : ENRÔLEMENT DU SECOND ORIGINAL DE L'ASSIGNATION

ATTENTION : Cet enrôlement ne s'effectue pas à partir de la fonction "mise au rôle " du PRVA mais à partir de la messagerie.

① Cliquer sur le signet orange "messagerie"



${f 2}$ Cliquer sur l'onglet gris "nouveau message"

Conseil National des Barreaus Bienvenue Maître GERVAIS Sop	phie (CNBF : 043534)		CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX LES AVOCATS
Adresse électronique d'alerte Adresse électronique professionr Téléphone mobile	: s.gervais@gmc-avocats.com nelle : s.gervais@gmc-avocats.com : +33 6 83 51 50 38		
		Tribunal de Grande Instance "MONTAUBAN"	Sélectionner le tribunal : MONTAUBAN
Accueil Consultation des dossiers	Nouveau message Rolle de récention	Rechercher dans l'objet ou le corps du message :	Tous Rechercher
Mise au rôle Messagerie Nouveau message Civil	Contenu : 0 message(s)	Clements envoyes Parapheur Concelle	Quota : page 1 sur 0 Votre quota est depasse
Nouveau message Pénal Parapheur Boite de réception Eléments envoyés Corbeille	■ 🛓 🗊 Expéditeur 🍫	Reçu le ş Objet 🍫 ou numéro RG 🍫	Taille 🍫 page 1 sur 0 Nombre de messages par page 10 🗸
Mon carnet d'adresses Recherche "non constitué"			

③ Renseigner toutes les rubriques

Messagerie	Destination of an end	Destinataires	1	
Nouveau message Civil	Destinataire au greffe :	···· Descinataires ···· ··· ··· ··· ··· ··· ··· ··· ···		_
Nouveau message Pénal	Copie à :			
Parapheur	Numéro de Rôle :			
Bolte de réception (4)	Type d'audience :	Types d'audience 🗸		
Eléments envoyés	Date :	11/06/2021 (Année sur 4 chiffres)		
Corbelle Moo carpet d'adresses	Evènement :	Types d'évènement 🗸		
Multi carrier o auresses				
1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -	Me Sophie GERVAIS			
lection juridictions	Me Sophie GERVAIS			
lection juridictions	Me Sophie GERVAIS	ximum) :		
lection juridictions	Me Sophie GERVAIS	ximum) : Les fichiers .doc et .docx seront transformés en Pdf		
flection juridictions éconnexion	Me Sophie GERVAIS Pièces jointes (10 Mo ma Y compris vos timbres fiscaux -	ximum) : Les fichiers .doc et .docx serant transformés en Pdf		
Hection juridictions éconnexion	Me Sophie GERVAIS Pièces jointes (10 Mo ma Y compris vos timbres fiscaux -	ximum) : Les fichiers .doc et .docx serant transformés en Pdf		Taille totale :

• le cabinet auquel l'affaire a été attribuée : cabinet 1 ou 2 (information communiquée dans le 3^{ème} accusé de réception suivant la prise de date)

• le numéro de rôle provisoire comportant la lettre "A" (information communiquée dans le 3^{ème} accusé de réception suivant la prise de date)

- le type d'audience : "Orientation"
- la date : modifier la date du jour (qui s'affiche automatiquement) et indiquer la date d'AOMP
- événement: "Transmission second original"
- joindre l'assignation
- joindre les pièces d'état civil si elles n'ont pas été transmises au stade de la prise de date

Rappel sur les pièces à fournir :

 Copie intégrale de moins de 3 mois de l'acte de naissance du demandeur (moins de 6 mois si acte à l'étranger)

• Copie intégrale de moins de 3 mois de l'acte de mariage (moins de 6 mois si acte à l'étranger)

• Copie du contrat de mariage le cas échéant

• Copie intégrale de moins de 3 mois de l'acte de naissance de chaque enfant (moins de 6 mois si acte à l'étranger)

Vous recevrez 2 accusés de réception :

un accusé de réception automatique généré dès après la transmission du second original
un second accusé de réception lors du traitement du message par le greffe

\rightarrow cet accusé de réception vous informe du <u>n° RG définitif</u> de l'affaire